



Municipalité de Montebello


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le 11 décembre 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville de Montebello situé au 550 de la rue Notre-Dame et les sujets suivants seront traités:

- 1- Adoption du budget 2018
- 2- Adoption du règlement numéro 907-2017 établissant le taux des taxes foncières, taxes de secteurs et tarification des taxes de services imposées pour l'exercice financier 2018
- 3- Adoption du règlement numéro 908-2017 établissant le taux de la taxe de la cueillette, du transport et de l'enfouissement des déchets et matières recyclables pour l'exercice financier 2018
- 4- Adoption du règlement numéro 909-2017 établissant la compensation annuelle pour le service d'aqueduc pour l'exercice financier 2018
- 5- Distribution du résumé du budget 2018 à chaque adresse civique dans la Municipalité
- 6- Dépenses incompressibles et autorisation de paiements / Exercice financier 2018
- 7- Adoption du programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020
- 8- Période de questions pour le public sur le budget 2018 et le PTI 2018-2019-2020

DONNÉ à Montebello ce 21^e jour de novembre deux mille dix-sept.


Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 21 novembre 2017

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général de la Municipalité de Montebello, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21^e jour de novembre 2017 entre 13 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de novembre 2017.


Benoit Hébert
Directeur général et secrétaire-trésorier